

Halte aux arnaques !

Vous recevez régulièrement dans vos boîtes aux lettres des documents cartonnés aux couleurs bleu-blanc-rouge indiquant des numéros d'urgence. Attention ! Ces publicités ne sont en aucun cas des documents officiels émis par la Mairie ou une administration d'État.



Il s'agit de manœuvres commerciales trompeuses de sociétés de dépannage à domicile peu scrupuleuses qui pratiquent des tarifs prohibitifs.

Nous vous rappelons qu'au-delà de 150 € TTC de travaux estimés, toute entreprise est obligée de vous présenter un devis avant prestation.

Nous vous conseillons de faire appel aux artisans locaux dont vous trouverez les coordonnées sur le site officiel de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Liens utiles

[Annuaire économique Communauté de Communes Gally-Mauldre](#)